

NOTICE DE SECURITE

En application de l'article R 123-27 du Code de la Construction et de l'Habitation, L'attention de l'Homme de l'Art est attirée sur la réglementation progressivement applicable à l'ensemble des établissements recevant du Public (Arrête du 25 Juin 1980 complété par les dispositions particulières à chaque type).

Arrêtés applicables à l'établissement :

- Arrête du 25 Juin 1980 modifié (dispositions générales)
- Arrêté du 21 avril 1983 modifié (dispositions particulières du type V)
- arrête du 21 juin 1982 modifié (dispositions particulières du type N)

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX.

A. Nature et adresse précises de l'établissement :

Projet de construction d'un lieu de culte, sis 38 chemin de Montreuil à Claye. 93110 Rosny-sous-Bois.
Maitre d'ouvrage : U.F.M de Noisy le Sec .

B. Présentation du projet :

Un lieu de culte :

Un sous-sol, servant d'un parking d'une capacité de 14 places.

RDC :

Indice	Espace	Surfaces	Effectifs
1	Salle de prière	140.33	280
2	Espace ablution	16.79	0
3	Galerie	30.59	0
4	Kitchenette	6.25	0
5	Casier à chaussures	2.67	0
6	SAS	7.28	0
7	Circulation	9.09	0
8	Escalier	19.78	0
9	Local entretien (balais,...etc)	5.37	0
11			
	Total	238.15	280

Etage : 1

Indice	Espace	Surfaces	Effectifs
1	Salle de classe 1	Salle de classe 1	12
2	Salle de classe 2	Salle de classe 2	16
3	Salle de classe 3	Salle de classe 3	16
4	Mezzanine	Mezzanine	112
5	Ablution	Ablution	0
6	Dégagement	Dégagement	0
7	Escalier	Escalier	0
	Total		156

C. Effectif du public susceptible d'être admis dans l'établissement ainsi que celui du personnel :

Niveau	Public	Personnel	Total par niveau	Effectif cumulé
RDC	280	3	283	283
ETAGE	156	1	157	440
TOTAL	436	4		440

Les effectifs sont calculés sur la base de 2 personnes par m² pour les salles de culte (article V2).

EFFECTIF TOTAL DE L'ETABLISSEMENT (au titre du public) 392 PERSONNES

L'activité des classes n'est pas cumulable avec l'activité principale

D. Classement de l'établissement en type et en catégorie :

Niveau	Exploitation	Surface accessible publique	Mode de calcul	Effectifs
	Salle de prière	140.33	2 P/M2	280
	Esp ablution	16.79	-	0
	Galerie	30.59	-	0
	Kitchenette	6.25		0
	Casier à chaussures	2.67	-	0
	SAS	7.28		0
	Circulation	9.09		0
	Escalier	19.78		0
	Local entretien (balais,...etc)	5.37	-	0
	Total	238.15		280

1er étage	Salle de classe 1	Salle de classe 1	Déclaration	12
	Salle de classe 2	Salle de classe 2	Déclaration	16
	Salle de classe 3	Salle de classe 3	Déclaration	16
	Mezzanine	Mezzanine	2 P/M2	112
	Ablution	Ablution		0
	Dégagement	Dégagement		0
	Escalier	Escalier	-	0
	Total	Total	-	156

EFFECTIF TOTAL DE L'ETABLISSEMENT (au titre du public) 392 PERSONNES

Par référence à l'article R.123-21 du Code de la construction de l'Habitation et GN 2 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, l'établissement est classé en **troisième catégorie de type V** avec activités secondaires de type N

E. Desserte :

- Le dernier niveau est à moins de 8m du niveau d'accès des services de secours.
- Le cloisonnement est traditionnel.
- La façade donnant sur la rue principale 38 chemin de Montreuil à Claye permet l'accès des engins par cette même rue de plus 5 m de large.
- Tous les niveaux possèdent des baies accessibles de dimensions minimales (1.6 m x 1.60 m) repérées .

F. Isolement des tiers :

Tiers superposés : sans objet.

Tiers en vis-à-vis : sans objet.

Tiers mitoyens : sans objet

G. Dégagements :

Niveau	Effectif	Public + personnel cumulés	Dégagements exigibles	Dégagements réalisés
Étage	156	157	2 à 3 UP	3 UP
RDC	280	283	5 à 6 UP	8 UP

II. CONSTRUCTION (article CO).

	Nature des matériaux éléments de construction	Réaction au feu Résistance au feu
Gros œuvre <ul style="list-style-type: none"> • Structure : • Remplissage : • Composition : 	Maçonnerie Sans objet	SF°1H
Façades (article CO 19 à 22 et instructions techniques n°249) Isolation thermique et acoustique :	Maçonnerie	
Linteaux – auvent	Béton	
Toiture ou couverture	Terrasse/ B.A	
Dispositif d'éclairage et éléments vitrés en couverture	Skydomes de désenfumage	

Planchers	B.A	CF° 1H
Escalier <ul style="list-style-type: none">• Gros-œuvre :• En cloisonnement :• Portes :	Béton armé Carreaux de plâtre Bois ou similaire	CF° 1H CF° 1H CF° 1/2H
Conduits et gaines Parois : Dispositifs : Obturation Ascenseurs (article 33.53 et article AS)	CF°1H Au franchissement des planchers En cloisonné	

Distribution intérieure du bâtiment (article CO23 de l'arrêté du 25 juin 1980)

Par cloisonnement traditionnel.

Un espace d'attente sécurisé sera aménagé dans le 1^{er} étage dans les salles de classes n° 3 permettant de recevoir 2 fauteuils roulants au total.

Cette salle de classes disposent des parois coupe-feu 1H et blocs-portes CF 1/2h+ ferme-portes

Décrire EAS à l'étage avec nombre de place (espace d'attente sécurisé)

Locaux à risques moyens : au cas où ils existent rangement, local photocopie, local technique, cellier. Ces locaux seront isolés par des parois CF 1H avec blocs-portes CF1/2H + ferme-portes

Locaux à risques : (local entretien, local copie,...etc) RDC

Au RDC la mise en place de plaque de ba13 CF 1/2h.

Parois entre dégagement horizontal et locaux sont prévus CF 1/2H au RDC

III. Aménagement intérieurs (article AM)

Nouvelles parois CF ½ h selon CO24.

IV. Désenfumage (article DF et instruction technique n°246)

Par tirage naturel ou mécanique : Désenfumage naturel des escaliers par des skydomes, y compris le local de surveillance (> 100m² aveugle). Par des ouvrants pour les salles de classes.

V. Eclairage de sécurité

Conforme à la NF C 1500.

Eclairage de sécurité par blocs autonomes et éclairage d'ambiance.

VI. Chauffage -conditionnement (article CH+GZ pour les installations de gaz)

Chauffage électrique par convecteurs

VII. Installations électriques (article EL)

La mise en place d'une installations électriques selon la norme NF C 15 100

VIII. MOYENS DE SECOURS (article MS)

Défense intérieure contre l'incendie :

Extincteurs :

Les extincteurs seront de types portatifs de 6L EP.

Dispositifs d'alarme (articles MS)

Système d'alarme : SSI A avec alarme de type 1 suivant PV de commission de sécurité

Une mission de coordination SSI est prévue avec un rapport de réception technique du SSI après la fin des travaux

Moyens d'alerte des sapeurs-pompiers (article MS66)

Moyen de défense extérieur

Poteau incendie

A proximité de l'établissement

Articles AS : Un monte PMR a été installé et sera réceptionné après la fin des travaux par une certificat de conformité UE et mise en service

Articles GZ : Sans objet

Le Maître d'ouvrage